



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

Le 05 avril 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Sandrine LECLERC

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Josiane POINFOUX est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION DE NORMANDIE, LA VILLE DU TRAIT ET LA PRESQUE COMPAGNIE DANS LE CADRE DE L'APPEL A RESIDENCE DU DISPOSITIF INTERACTION LANCE PAR L'ODIA NORMANDIE - CM/22/061**

Le Conseil Municipal est informé que le dispositif inTErAction lancé par l'ODIA Normandie pour les territoires normands et les équipes chorégraphiques de Normandie, s'installe au Trait. Le temps de résidence dans le cadre du dispositif est : - période 1 : du 19 au 23 avril 2022 au gymnase Léo Lagrange  
- période 2 : du 21 au 30 juin 2022 au gymnase Maupassant.

Dans ce cadre, l'Odia Normandie s'engage à mettre en lien les territoires et les équipes artistiques chorégraphiques intéressées par ce dispositif pour former des binômes répondant aux objectifs du dispositif « O résidence Danse inTER action saison 2021/2022 ». Il s'engage également à soutenir financièrement les binômes et à communiquer sur les résidences du dispositif.

Les bénéficiaires s'engagent à co-construire un projet de résidence durant la saison 2021-2022 qui sera soumis à l'écrit à l'Odia Normandie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention définissant les modalités de la Presque compagnie et des moyens matériels et humains pour l'organisation de cette résidence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le projet de Convention Tripartite entre l'office de diffusion et d'information de Normandie, La Ville Du Trait et la presque Compagnie dans le cadre de l'appel à résidence du Dispositif Interaction lancé par l'ODIA Normandie,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville en date du 18 mars 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE D'APPROUVER** la Convention Tripartite entre l'office de diffusion et d'information de Normandie, La Ville Du Trait et la presque Compagnie dans le cadre de l'appel à résidence du Dispositif Interaction lancé par l'ODIA Normandie

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 7 avril 2022

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

